



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3
Telephone : (613) 238-2422
Facsimile : (613) 232-7130
e-mail : caefs@web.ca
Home Page : www.elizabethfry.ca

Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry

Assemblée générale annuelle – Montréal – le 26 mai 2007

Rapport de la directrice générale

Questions prioritaires et initiatives de réforme du droit

À la fin d'une autre année, nous pouvons prendre une pause et nous réjouir de la manière dont nous avons réussi à surmonter des obstacles fiscaux, politiques et sociaux toujours plus nombreux. Les défis inhérents à la conjoncture actuelle nous incitent à poursuivre notre combat contre l'injustice et à lutter pour une véritable égalité par des moyens de plus en plus créatifs et sophistiqués. Notre travail continue d'inspirer d'autres groupes à défier le statu quo et notre leadership a été reconnu aux plans national et international par d'autres organisations de femmes et des groupes revendiquant l'égalité et la justice.

Vous trouverez dans ce rapport une vue d'ensemble de nos défis et réalisations de l'année écoulée, ainsi que des prévisions relatives aux projets de nos membres pour l'ACSEF. Notre organisation vit présentement un moment excitant, même si la situation est parfois décourageante. Nos efforts collectifs vont sans aucun doute continuer à soutenir notre évolution et notre croissance et j'ai hâte de voir la force du réseau qui en résultera.

1. Détenues sous responsabilité fédérale

a) Mise en liberté dans la communauté

Du 17 au 19 juillet 2006, j'ai participé à une rencontre organisée par Shawn Bayes et Trish Crawford, et dont Joan Mitchell était l'hôte, au sujet des établissements résidentiels communautaires pour femmes. Nous espérons que cette forme de collaboration entre nos membres donnera naissance à de nouveaux développements. Suite à cette réunion, Shawn Bayes et Trish Crawford ont rencontré la sous-commissaire intérimaire pour les femmes (a/DCW). Puis, elles lui ont adressé une lettre demandant que Service correctionnel Canada fournisse des ressources pour nous permettre de réunir un plus grand nombre de personnes, dont celles qui dirigent actuellement des établissements résidentiels communautaires pour femmes, et d'autres

qui envisagent la possibilité de piloter ce genre d'établissements. Dans ce cas également, nous espérons que cette collaboration sera suivie de nouveaux développements.

La directive émise par le commissaire du Service correctionnel de réduire les dépenses discrétionnaires entraîne des séquelles très directes et très graves sur le nombre déjà limité de permissions de sortir avec escorte (PSAE) pour les femmes. Étant donné l'importance vitale des PSAE dans leur entreprise de réintégration dans la communauté, cette décision budgétaire pose des problèmes particulièrement ardues à celles qui purgent des peines d'incarcération de longue durée ou à perpétuité. Même si le SCC affirme que des accompagnateurs et accompagnatrices bénévoles seront recrutés et formés pour participer au processus, en réalité, très peu de bénévoles pourront y participer activement. Des intervenants-accompagnateurs d'Option-vie ont pu offrir leur aide dans certaines régions du pays, et parce que je suis accompagnatrice bénévole pour SCC depuis plus de vingt ans, j'ai pris quelques jours de congé et escorté deux condamnées à perpétuité lors de PSAE liées à des rapports avec la famille et à la réintégration. Je crois que c'est un des nombreux enjeux que nous (représentantes régionales et ACSEF) devons surveiller de près et contester lorsque nous apprenons que des femmes ont éprouvé des difficultés à sortir.

Tel que résolu par le conseil d'administration en octobre 2006, l'ACSEF a présenté une proposition au SCC concernant leur proposition de programme pour les condamnées à perpétuité. Le contrat a été attribué à une entreprise qui élabore actuellement des programmes pour le SCC dans la région du Pacifique. Nous avons appris que certaines de nos membres ont confirmé qu'elles collaboreront au projet si cette entreprise obtient le contrat. Nous avons espéré que des intervenants-accompagnateurs d'Option-vie feraient partie de l'initiative, mais l'entreprise en question semble avoir des plans différents. Nous avons demandé au SCC de nous fournir des détails quant aux raisons ayant motivé son choix, de même qu'un examen du processus, mais aucune réponse satisfaisante ne nous est parvenue à ce jour.

b) Visites d'établissements

i. Établissement de la Vallée du Fraser (ÉVF)

Le 23 août 2006, Mollie Both (représentante régionale de l'ACSEF pour la région du Pacifique) et moi-même, avons visité l'ÉVF. Nous avons rencontré des membres du comité des détenues et assisté à leur réunion avec l'équipe de direction et de gestion, les femmes en isolement, l'unité d'isolement à sécurité maximale et le groupe Droits de la personne en Action (DPEA). Le 27 octobre 2006, avec Mollie Both, d'autres membres de l'ACSEF de la région du Pacifique et le groupe DPEA de l'ÉVF, nous avons complété la deuxième phase de la session d'orientation et de formation de DPEA. Le groupe de l'ÉVF est très actif et continuera certainement de se développer en conséquence.

Mollie et moi avons également profité de l'occasion pour visiter d'autres femmes à l'ÉVF. Au cours de notre visite, nous avons été avisées que toute l'unité à sécurité maximale avait été fouillée à nu durant la semaine précédente suite à des allégations concernant la disparition d'un couteau dans l'unité. Les femmes n'ont pas réalisé que la fouille était illégale et que chaque détenue ne pouvait être fouillée à nu qu'en présence de motifs valables de croire qu'elle, en particulier, pouvait avoir pris le couteau supposément manquant. Un couteau manquant dans une unité ne constitue pas un motif valable de fouiller tout le monde à nu. Un certain nombre de

femmes ont pris les devants et déposé un grief, mais la plupart ont déclaré avoir peur de représailles si elles se ‘plaignaient’. Bien que l'exercice de représailles suite au dépôt d'une plainte par une détenue contrevienne à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, les femmes ont tout de même peur d'exercer leurs droits. Voilà qui renforce l'importance et la valeur du suivi de telles situations par nos représentantes régionales, ainsi que la nécessité de clarifier ce qui constitue ou non une utilisation légitime du pouvoir dans le contexte carcéral lorsque nous donnons des sessions de formation aux représentantes des détenues et aux équipes de soutien à la défense de droits de DPEA.

ii. Centre psychiatrique régional (CPR)

Pendant que nous étions à Saskatoon pour une rencontre régionale des Prairies, nous avons rendu visite aux femmes de l'unité d'isolement du CPR. En plus d'une rencontre avec toutes les femmes, lors d'une deuxième visite, je suis allée au CPR en compagnie des deux avocates représentant une détenue. Malheureusement, même si nous avons pris des dispositions avec son unité et l'administration de la prison, lorsque nous sommes arrivées sur les lieux, nous avons été avisées que nous ne pouvions pas rencontrer la détenue à moins d'obtenir une autorisation du spécialiste en psychiatrie de l'établissement. Il semble que les membres du personnel qui travaillaient le jour précédent avait omis d'informer leurs collègues que nous devions rencontrer cette femme, et elle avait reçu une forte dose de sédatif peu de temps après notre visite. Nous avons ensuite reçu des excuses mais, il va sans dire, que nous poursuivons nos démarches quant à ce déni du droit d'une femme à consulter une avocate.

iii. Établissement d'Edmonton pour femmes (ÉEF)

Le 6 décembre 2006, Caroleen Wright, représentante régionale pour la région des Prairies, et moi-même avons rencontré le personnel de la SEF de Calgary. J'escortais entre l'ÉEF et Calgary une femme purgeant une condamnation à perpétuité. Sa PSAE devait l'aider à entrer en contact avec des groupes communautaires et à finaliser ses plans de libération conditionnelle. Nous avons donc rencontré le personnel de Berkana House, le bureau de la SEF du centre-ville de Calgary, des organisations autochtones, son Aînée, une thérapeute indépendante et elle a complété son processus d'orientation et d'inscription au collège communautaire local.

Le 7 décembre 2006, de passage à Edmonton pour une autre réunion, j'ai rencontré les femmes et l'administration de l'ÉEF en compagnie de Caroleen Wright, Jacqueline Biollo, la directrice générale de la SEF d'Edmonton, et Amanda Brunke, la coordonnatrice des Placements dans une maison privée. Les questions de surpopulation sont une des préoccupations les plus pressantes à l'ÉEF et font désormais partie du paysage dans tout le pays. De plus, en un jour donné, de 50 % à 70 % des femmes incarcérées sont Autochtones. Suite à une longue période où très peu de femmes étaient disposées à présenter des griefs par crainte de représailles de la part de l'administration, des femmes du comité des prisonnières ont décidé d'appuyer des griefs soumis par des individus, mais surtout par des groupes, en vue de soulever des problèmes qui n'ont pas été autrement résolus.

Nous étions également à l'ÉEF en mars et en mai de cette année pour une session de formation et des sessions d'orientation de DPEA dont nous reparlerons plus loin.

iv. Maison Isabel McNeill pour femmes classées à sécurité minimale (MIM)

Avant la présentation d'un exposé à l'Université Queen en novembre, nos étudiantes stagiaires et moi avons visité le personnel de la SEF de Kingston et Detweiller House, ainsi que les détenues de la MIM. J'ai également brièvement rencontré certaines des femmes le 26 décembre 2006, lorsque j'escortais une femme qui visitait ses enfants et son petit-enfant. En cette période de l'année, il est particulièrement touchant d'accompagner des femmes qui purgent des condamnations à perpétuité. Mère de préadolescents lors de son incarcération, nous accompagnons depuis tout ce temps cette femme aujourd'hui devenue grand-mère.

Le 19 février 2007, le Service correctionnel du Canada annonçait sa décision de fermer le seul établissement fédéral à sécurité minimale pour les détenues sous responsabilité fédérale, la Maison Isabel McNeill pour femmes classées à sécurité minimale, à Kingston. Immédiatement après cette annonce, Anne Tilley (représentante régionale pour l'Ontario) et moi avons visité l'ÉGV et observé directement la surpopulation et la tension qui en résulte. La capacité de l'ÉGV est fixée par le SCC à 103, mais 133 femmes y étaient incarcérées le 24 février lors de notre visite. Tous les coins repos des unités ont été convertis en chambres doubles, et l'unité d'isolement de même qu'une des deux unités de Visites familiales privées étaient également utilisés comme «unités résidentielles» afin de répondre aux besoins de toutes les femmes.

Pour appuyer la demande des femmes de ne pas fermer la MIM, j'ai signé un affidavit concernant les conditions d'incarcération et les enjeux connexes pour les femmes qui sont classées à sécurité minimale. À ce jour, les femmes ont réussi à demeurer à la MIM. Des membres du Parlement et d'autres personnes continuent d'envoyer des lettres pour appuyer ces femmes. En outre, George Caron, un ancien gardien à la Prison pour femmes de Kingston, a exprimé dans les médias son opinion sur la question en plaidant contre la fermeture et le transfèrement des femmes à l'extérieur de la MIM.

La Cour d'appel de l'Ontario a annulé la décision du tribunal inférieur et l'audience d'habeas corpus a été fixée au 9 octobre à la Cour supérieure de justice de Kingston. Le juge a statué que les femmes ne doivent pas être déplacées avant que la légalité du transfert proposé ne soit plaidée devant le tribunal. Aux termes de la décision de la Cour d'appel, la Couronne a confirmé que le SCC ne pouvait pas déplacer les femmes avant l'audition de l'appel. La décision de la Cour est accessible au <http://www.ontariocourts.on.ca/decisions/2007/april/2007ONCA0250.htm>.

Depuis le commencement de ces procédures, nous avons également entendu parler d'autres femmes ailleurs au Canada qui aimeraient être transférées à la MIM. Nous recueillons de l'information sur tous ces cas et nous remercions nos membres pour leur aide dans ce dossier.

v. Établissement Grand Valley (ÉGV)

Le 10 août 2006, Journée de la justice pour les prisonniers, Anne Tilley et moi avons visité l'ÉGV. Nous avons rencontré la direction intérimaire, les femmes dans l'unité d'isolement à sécurité maximale, l'unité d'habitation en milieu de vie structuré (MVS), les autres unités résidentielles et la femme qui résidait temporairement dans l'unité de Visites familiales privées (VFP) avec son bébé de quatre mois [à qui nous avons envoyé un cadeau de la part du réseau].

Anne et moi avons toutes deux été invitées à parler lors de la célébration de la Journée de la justice pour les prisonniers organisée par les femmes de l'ÉGV.

Nous avons été attristées par le décès, le 6 janvier, d'une des femmes incarcérée à l'ÉGV. Même si son décès a été attribué à des causes naturelles, il existe des raisons de penser que des soins de santé plus appropriés auraient pu permettre de découvrir et traiter sa maladie si elle avait été diagnostiquée. La date d'admissibilité de cette femme à sa libération conditionnelle totale était déjà passée, ce qui soulève des questions additionnelles quant à savoir pourquoi elle était toujours en prison au moment de son décès.

6. Joliette

Le 16 décembre 2006, j'ai visité les femmes incarcérées à Joliette en compagnie de Ruth Gagnon, la représentante régionale pour le Québec, et Daniel Benson, l'intervenant-accompagnateur d'Option-vie pour les femmes purgeant des peines d'incarcération de longue durée et à perpétuité au Québec. Nous y étions pour la rencontre sociale du temps des Fêtes mais nous avons également profité de l'occasion pour rencontrer quelques femmes et pour visiter les détenues de l'unité de santé mentale qui n'avaient pas pu assister à la rencontre sociale.

7. Établissement Nova

Vers la fin de mes vacances d'été (août 2006), j'ai visité les femmes de Nova avec Nicole Farmer, la travailleuse de la Nouvelle-Écosse continentale pour la Société Elizabeth Fry. Le 9 mai 2007, je suis retournée à Nova, en route pour témoigner dans l'affaire dont il est question plus loin. Le nombre de détenues à Nova a encore explosé pour atteindre 68, et il continue d'augmenter.

c) Application par le SCC de son «Protocole de gestion»

Le protocole de gestion s'applique encore actuellement à cinq détenues, dont trois sont les mêmes jeunes femmes autochtones qui ont fait l'objet de discussions l'an dernier. Elles ont maintenant vécu en isolement la majorité de leur peine d'emprisonnement. En collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Canada, nous continuons de documenter les effets désastreux de l'isolement sur ces femmes et nous travaillons avec des conseillères et une psychiatre autochtone pour chercher des façons de contester l'ensemble de ce régime. De plus, nous veillerons encore une fois à nous assurer d'inclure des détails sur l'application de ce protocole dans nos mémoires présentés au Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

d) Stratégie d'emploi

Nous avons reconnu et félicité le SCC pour ses efforts visant à améliorer la formation et les occasions d'emploi destinées aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral. Malheureusement, leur ébauche de stratégie ne contient pas grand-chose de nouveau. En plus de continuer à mettre l'accent sur des placements professionnels principalement liés à la cuisine et aux travaux ménagers, nous constatons l'absence d'échéanciers précis et de ressources financières. En outre, nous avons été déçues de noter que le jour même de l'annonce de cette stratégie, le personnel de l'ÉGV confirmait que l'initiative prometteuse d'un programme

informatique pour cet établissement venait, en fait, d'être annulée avant même d'avoir commencé.

e) UK Inspectorate

Pour donner suite au rapport commandé à l'United Kingdom Inspectorate (Bureau d'inspection des prisons du Royaume-Uni), le SCC a choisi de se concentrer sur les questions touchant les tensions et l'intimidation dans les prisons. Malgré la publicité faite par le SCC autour de certaines données concernant le comportement des femmes – données qui ne tiennent d'ailleurs aucun compte du contexte carcéral ni du rôle du personnel – l'ensemble du rapport du Bureau d'inspection ne contient pas grand-chose de neuf. De fait, ils réitèrent certaines des principales préoccupations énoncées dans de précédentes investigations, commissions et enquêtes. Malheureusement, le rapport tend à faire abstraction ou à éviter de parler des questions qui exigeraient une compréhension du contexte, du cadre législatif et de l'engagement de longue date de groupes comme l'ACSEF, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) et le Bureau de l'Enquêteur correctionnel. De plus, le traitement de certaines des questions de sécurité soulevées par les femmes ne tient pas compte des répercussions et des interconnexions entre l'environnement carcéral, les attitudes et pratiques du personnel et d'autres facteurs situationnels comme, par exemple, le choix du moment des visites.

Le Bureau d'inspection a reconnu que son travail ne constituait pas une réponse aux recommandations de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP). De plus, ses résultats se font l'écho de la rétroaction émanant de la Commission Arbour, du Vérificateur général, du Comité permanent des comptes publics, de la CCDP, de l'ACSEF et de l'Enquêteur correctionnel. Le Bureau d'inspection reconnaît également ne pas disposer de l'expertise nécessaire pour évaluer la situation du tiers des détenues sous responsabilité fédérale, à savoir, les femmes autochtones. Tous ces enjeux soulèvent des questions additionnelles quant aux motifs qui ont conduit le SCC à dépenser plus d'un demi-million de dollars pour retenir leurs services.

f) Instruments de classification

Les discussions se poursuivent avec les contractants embauchés à cet effet par le SCC sur l'élaboration d'un nouvel instrument de classification. Contentons-nous de dire qu'on reconnaît de plus en plus que l'ensemble du processus est un échec et que, considérant l'absence de risque pour la sécurité publique que posent les femmes, particulièrement au stade initial de la peine, la manière dont le SCC insiste sur l'interprétation des besoins des femmes en termes de facteurs indicateurs de risque est de plus en plus reconnue comme étant fondamentalement défectueuse. En plus de la documentation de cas individuels par le biais de Droits de la personne en Action et de notre travail continu de défense de droits, nous préparons également une analyse plus exhaustive sur les approches actuelles de classification de sécurité et sur l'impact des cotes de sécurité maximale et du protocole de gestion utilisés par le SCC.

g) Rapport de l'Enquêteur correctionnel

Le 21 novembre 2006, j'ai été invitée à une rencontre de suivi et de bilan par les groupes autochtones qui ont participé au lancement du Rapport annuel du Bureau de l'Enquêteur

correctionnel. Nous étudions présentement des moyens de promouvoir les résultats et les recommandations de l'Enquêteur correctionnel dans l'avenir.

h) Sous-commissaire pour les femmes

En mars, nous avons eu le privilège d'accueillir et féliciter Johanne Vallée, nouvelle sous-commissaire pour les femmes. Johanne est une collègue de travail de longue date et très appréciée dans la communauté. Nous avons siégé ensemble au Conseil national de prévention du crime pendant trois ans. Nous allons entreprendre une nouvelle et sans aucun doute très fructueuse relation de travail avec Johanne dans ses nouvelles fonctions.

i) Droits de la personne en Action

Dans la région du Pacifique, un sous-groupe de Strength in Sisterhood (SIS) et notre représentante régionale, Mollie Both, assurent la coordination des réunions mensuelles d'un groupe Droits de la personne en Action (DPEA) à l'Établissement de la Vallée du Fraser (ÉVF). Des représentantes nationales et régionales de SIS, l'AFAC et l'ACSEF ont participé à une session de formation à l'ÉVF en octobre 2006, à la loge de guérison Okimaw Ohci les 28 et 29 avril 2007, et à l'Établissement d'Edmonton pour femmes (ÉEF) les 1^{er} et 2 mai 2007. Des 28 femmes à la Loge de guérison, 17 ont participé aux sessions de formation. Des 138 femmes à l'ÉEF, environ 75 à 80 détenues à sécurité minimale et moyenne ont participé (76 se sont inscrites, mais certaines se sont présentées sans passer par le processus d'inscription). Le SCC n'a pas permis aux 20 femmes à sécurité maximale et en isolement de participer. Nous les avons visitées après les sessions et leur avons fourni un résumé du programme de formation à la fin de chacune des deux journées.

Les sessions de formation de DPEA dans la région des Prairies comprenaient 10 modules axés sur des questions de droits de la personne, notamment: l'histoire des plaintes liées aux droits de la personne et les résultats et recommandations qui en ont découlé; une introduction au projet Droits de la personne en Action; une vue d'ensemble de la place et de l'utilisation du droit et du rôle du gouvernement dans l'élaboration de politiques; une session sur l'histoire et l'impact de la colonisation sur toutes les femmes – particulièrement les femmes autochtones et les femmes en prison; des discussions sur l'importance et la valeur du soutien entre pairs et du mentorat; l'identification d'enjeux importants pour les détenues et les droits des prisonnières; les processus d'évaluation et de classification; les paramètres juridiques concernant les fouilles, les transfèvements et l'isolement; les plaintes et griefs et d'autres mesures correctives.

Les femmes qui ont participé aux sessions de formation nous fournissent présentement une rétroaction sur la première ébauche du matériel. Caroleen Wright, la représentante régionale pour la région des Prairies, et les autres directrices régionales des Prairies assurent également un suivi et une rencontre a déjà eu lieu au sujet de potentielles équipes de soutien à la défense de droits dans cette région.

Nous en sommes présentement à incorporer à DPEA les suggestions de nos réseaux, de même que celles de détenues et d'anciennes détenues qui ont participé aux deux dernières sessions de formation. De plus, les trois étudiantes en droit de l'Université d'Ottawa qui ont fait partie de l'équipe de formation de DPEA ont été mises en nomination pour un prix relatif aux droits de la

personne et elles explorent la possibilité de créer une initiative de révision des condamnations spécialement conçue pour les femmes, tout en poursuivant le développement d'une ligne d'information téléphonique. Elles ont aussi été invitées à publier les résultats de leurs analyses personnelles et académiques du projet DPEA.

Nous prévoyons continuer à dispenser les formations DPEA dans les autres régions au cours de l'année prochaine.

j) Femmes en détention préventive et femmes purgeant une peine sous responsabilité provinciale

a) Alouette Correctional Centre for Women

Le 22 août 2006, Marni Ziegler, gestionnaire pour la Société Elizabeth Fry du Grand Vancouver, et moi-même, avons visité l'Alouette Correctional Centre for Women pour rencontrer certaines des femmes dont les causes ont des retombées nationales. Nous avons également assisté à une des conférences mensuelles données dans l'établissement par la D^{re} Ruth Martin de l'Université de Colombie-Britannique, Division of Prison Health and Education (Division de la santé et de l'éducation en établissement).

b) Thunder Bay Jail

Suite à l'invitation de la SEF du Nord-Ouest de l'Ontario, j'ai présenté un exposé lors de leur assemblée générale annuelle du 7 novembre 2006. Nous avons également rencontré des détenues de Thunder Bay Jail. Notre visite, avec des membres de la plus récente société Elizabeth Fry, nous a remis en mémoire l'augmentation inquiétante des taux d'incarcération des femmes emprisonnées avant même d'avoir été «criminalisées». L'explosion du nombre de femmes en détention préventive est un problème qui préoccupe notre réseau au plus haut point. À l'établissement de Thunder Bay, même après les rénovations effectuées suite aux recommandations de l'enquête sur le décès d'une femme, les détenues vivaient toujours dans un espace beaucoup trop restreint. La grande majorité des femmes dans le dortoir étaient autochtones ou indigentes. Nos collègues en Australie ont inclus les femmes en détention préventive dans leurs plaintes en matière de droits de la personne; nos membres vont peut-être vouloir faire la même chose lors du dépôt de plaintes semblables aux niveaux local et provincial.

c) Central East Correctional Centre (CECC)

Grâce au leadership de Gillian Balfour, la SEF Peterborough a entrepris le processus du dépôt d'une plainte provinciale en matière des droits de la personne. À ce titre, le 12 décembre 2006, j'ai accompagné Lesley Hamilton, la directrice générale intérimaire, et Ruth Schaeffer, la travailleuse de la SEF de Peterborough, lors d'une rencontre avec des femmes et des membres de l'administration du CECC pour discuter de cette plainte.

Le jour de notre visite, nous avons été avisées qu'environ 70 % des femmes détenues dans l'établissement étaient en détention préventive. Lorsque nous avons visité l'unité d'isolement des hommes qui héberge également les femmes en isolement – même si, comme on pouvait le prévoir, il n'y en avait aucune le jour de notre visite – nous avons voulu savoir comment les

femmes signalent leur désir de parler au personnel. Un membre du personnel nous a répondu qu'elles devaient attendre une ronde des agents, tous les boutons d'appel de la prison ayant été débranchés pour éviter que le personnel ne soit dérangé par des détenues qui «sonnent sans arrêt».

De plus, le travail qu'effectuait ce jour-là Gillian Balfour au CECC illustre de manière flagrante la crise du manque de ressources appropriées en santé mentale. Gillian travaillait sur les options de mise en liberté d'une femme vivant avec de graves problèmes de santé mentale. À la veille d'être mise en liberté dans la communauté de Peterborough, elle n'avait aucun endroit où habiter et aucun soutien. Cette femme avait été violée par un homme que les services provinciaux de probation et de libération conditionnelle soutenaient, mais ces mêmes services refusaient d'aider la femme qu'il avait violée et qui avait subséquemment été incarcérée pour avoir frappé un intervenant en santé mentale à un moment donné après le viol. En raison des accusations pour agression portées contre elle suite à l'incident avec l'intervenant, les services de santé mentale refusaient également de l'aider. Grâce au soutien de la SEF Peterborough et du travail de défense de droits de Gillian, cette femme sera peut-être moins brutalisée lors de sa libération conditionnelle.

Les raisons pour lesquelles cette SEF veut mettre le Bureau de l'ombudsman et la Commission des droits de la personne de l'Ontario à contribution sont claires. À la demande de cette société membre, l'ACSEF fera tout en son pouvoir pour les aider à atteindre leurs objectifs. À cette fin, le 26 janvier 2006, Gillian et moi avons animé une session d'orientation pour les membres du conseil d'administration et les bénévoles de la SEF Peterborough sur le projet DPEA et sur les possibilités d'appliquer notre travail national aux plaintes concernant les droits de la personne aux paliers local et provincial. En outre, puisque certaines bénévoles envisagent de travailler au plan du soutien en cours de procès, nous avons discuté de la portée, de l'ampleur et de l'exhaustivité des programmes pertinents offerts par les membres de l'ACSEF. Il est possible que Lesley contacte des membres pour glaner des informations additionnelles en vue de les aider à redévelopper leur programme de soutien en cours de procès.

d) Portage Jail

Debra Parkes et Margaret Marin, directrice générale de la SEF Manitoba, continuent à participer à des négociations avec les autorités correctionnelles du Manitoba qui s'acheminent vers la fermeture et le remplacement de Portage Jail. Je visitais Winnipeg du 10 au 12 janvier 2007 pour animer un programme de formation en techniques de plaidoiries avec le personnel des SEF, et j'ai pu accompagner Margaret et Debra lors d'une de leurs rencontres de médiation avec les Services correctionnels du Manitoba. Elles accomplissent un travail incroyable pour tenter de s'assurer que plus de ressources se retrouvent dans la communauté et que les fonds alloués au projet ne soient pas aspirés dans le gouffre d'une nouvelle prison de remplacement démesurée.

Le leadership du conseil d'administration de la SEF Manitoba, guidé par l'expertise en matière de droits de la personne de Debra Parkes, est bien appuyé par le savoir et l'expertise communautaires de Margaret Marin. Nous avons donc hâte de recevoir des nouvelles du processus relatif aux droits de la personne au Manitoba en raison du nombre accablant de femmes – généralement autochtones – qui sont détenues préventivement, et de toutes celles qui purgent une peine provinciale.

3. Dossiers d'intervention

a) La prison comme facteur de risque

Le 10 mai 2007, j'ai témoigné pour une femme que nous connaissons depuis une quinzaine d'années. Comme tellement de femmes actuellement détenues dans les unités d'isolement à sécurité maximale, elle a été emprisonnée beaucoup plus longtemps que la relativement courte période d'incarcération à laquelle elle avait été condamnée au départ. Les agressions subies en foyer d'accueil durant l'enfance et les mauvais traitements infligés par le SCC à la Prison pour femmes – enchaînée à des chaises et des lits, entre autres violations des droits de la personne et de la *Charte* – ont contribué à la constatation par Madame la juge Arbour du besoin de mécanismes indépendants de contrôle judiciaires du SCC.

Après sa libération conditionnelle à l'expiration de son mandat, cette femme a vécu dans la communauté durant plus de deux ans. Contrairement aux prévisions du SCC, elle n'a pas commis d'infraction avec violence après sa libération. Elle avait son propre appartement, le soutien de la communauté et un emploi à temps partiel. En fait, elle se sentait tellement bien qu'elle a essayé d'arrêter de prendre ses médicaments. Malheureusement, cela l'a menée à des délires paranoïdes qui ont résulté en plusieurs situations suicidaires et interventions policières autodéterminées. Lors d'une de ces interventions, l'unité psychiatrique ayant refusé de l'admettre, la police l'a accusée à contrecœur de port d'arme dans un dessein dangereux.

En se basant sur son dossier et une précédente évaluation de son risque par le SCC, la Couronne a décidé de l'incarcérer dans une prison fédérale. Nous avons collaboré avec les personnes chargées de son évaluation psychiatrique et psychologique. Dans son évaluation pour le tribunal, l'expert en psychiatrie a nommé la prison comme le plus important facteur de risque pour cette femme. De la même manière, mon témoignage est venu renforcer la réalité qu'aucun des incidents avec violence n'avait été commis à l'extérieur de la prison. Même si elle a également enfreint ses conditions de liberté sous caution à deux reprises, cette femme a été condamnée à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et à 12 mois de probation.

b) Discrimination raciale

De concert avec l'African Canadian Legal Clinic, les Aboriginal Legal Services et la South Asian Legal Clinic, l'ACSEF est toujours membre du McKinnon Anti-Racism Advisory Committee, créé pour élaborer des recommandations visant à remédier aux violations des droits de la personne fondées sur le racisme au sein de l'appareil correctionnel provincial. Ce comité, un groupe autonome représentant diverses communautés et organisations autochtones et racisées, a été mis sur pied suite à une décision d'un tribunal des droits de la personne qui a reconnu qu'un homme racisé travaillant comme agent de correction dans un des établissements avait subi une discrimination fondée sur la race.

c) Femmes victimes de violence et auto-défense

Nous continuons à collaborer avec les avocats-conseil de quatre femmes accusées de meurtre suite à leur implication dans les décès de conjoints violents. Une des femmes, une épouse par

correspondance de l'Asie du Sud, est jugée à Ottawa. Deux femmes autochtones sont jugées à Winnipeg et la quatrième, également d'origine autochtone, est jugée à Prince George.

d) Enquête

En juin 2006, nous avons collaboré avec la SEF Saskatchewan dans le cadre de leur intervention relative au décès d'une femme autochtone détenue en garde à vue dans les cellules de la ville de Saskatoon. J'ai également témoigné lors de l'enquête sur sa santé. La famille était très heureuse d'avoir obtenu soutien et validation quant à la valeur et la contribution de leur mère, fille, soeur, tante.

Suite à l'intérêt manifesté par nos membres, pendant cette assemblée générale, nous allons distribuer de l'information sur la procédure provinciale en matière d'enquêtes, l'accès à l'information et le respect de la vie privée, les fonctions du Bureau de l'ombudsman et la législation sur les droits de la personne et la santé mentale.

4. Réformes de la justice pénale à l'horizon

Le 16 octobre 2006, Lucie Joncas et moi avons comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour discuter du projet de loi C-9 qui propose des changements aux peines d'emprisonnement avec sursis. Le 20 novembre 2006, Debra Parkes et moi avons comparu devant ce même Comité pour discuter des propositions gouvernementales en faveur d'une augmentation des peines minimales obligatoires du projet de loi C-10. Nous remercions de tout coeur celles d'entre vous qui ont commenté nos ébauches de mémoires.

En plus des mémoires déjà diffusés sur les modifications des peines d'emprisonnement avec sursis (projet de loi C-9) et les propositions de nouvelles peines minimales obligatoires (projet de loi C-10), nous produisons également un mémoire sur le projet de loi C-27 qui propose, entre autres, un renversement du fardeau et une présomption de «délinquant dangereux» dans certains cas. Nous ferons probablement circuler une ébauche de ce mémoire dans les deux prochaines semaines. Comme nous l'avons fait pour les projets de loi C-9 et C-10, nous continuons de collaborer avec l'AFAC, le FAEJ (Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes), l'African Canadian Legal Clinic et d'autres groupes de femmes autochtones et de justice pénale et sociale lorsque nous développons nos mémoires. Nous avons manifesté notre intérêt à comparaître devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne au sujet du projet de loi C-27 si le gouvernement n'a pas changé avant que le Comité atteigne cette étape de son calendrier actuel de réforme du droit.

Le nouveau ministre de la Justice, l'honorable Robert Nicholson, même s'il a déjà travaillé en étroite collaboration avec le dernier ministre, a des antécédents et une réputation plus progressistes. Son expérience et sa compréhension des enjeux importants pour nos membres date de plus de deux décennies. En 1988, il était vice-président du Comité permanent sur la justice et solliciteur général (selon la dénomination de l'époque) lors de la publication du très novateur **Rapport Daubney**, qui a reconnu le besoin critique de mesures correctives quant au traitement des détenues. De plus, une des principales recommandations du Rapport Daubney demandait au SCC de mener une enquête sur les services correctionnels pour femmes. Ce rapport a mené à la création d'un groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale dont les conclusions,

publiées dans *La création de choix*, ont entraîné la fermeture de la Prison pour femmes de Kingston et l'ouverture de nouveaux établissements régionaux et du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci. Par conséquent, nous espérons qu'il déploiera un peu moins de zèle que son prédécesseur dans la poursuite d'un programme plus régressif axé sur l'ordre public.

En plus de l'adoption de changements aux peines d'emprisonnement avec sursis (projet de loi C-9) et aux sentences minimales obligatoires (projet de loi C-10), le ministre de la Justice a également suggéré que les réformes des lois et des politiques suivantes soient introduites et mises en oeuvre:

- annulation de l'article 745 sur les demandes de révision après quinze ans;
- changements aux libérations sous condition pour qu'il devienne plus difficile pour certaines personnes de sortir de prison;
- renversement du fardeau et présomption de «délinquant dangereux» dans certains cas; et,
- réduction de l'âge de la responsabilité pénale à 10 ans pour les jeunes.

Nous avons également comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne au sujet du projet de loi C-22, et nous collaborerons avec d'autres groupes de justice pénale et sociale à l'élaboration de mémoires additionnels au besoin. Nous tenterons de comparaître au sujet de toute nouvelle législation proposée.

Nous espérons recevoir des commentaires de nos membres quant aux façons dont nos fiches d'information mises à jour et nos messages clés ont été utilisés dans des initiatives locales et/ou régionales depuis l'assemblée générale annuelle. Nous prévoyons également développer une nouvelle série de questions que tout le monde pourra utiliser lors de la prochaine élection.

5. Nations Unies

a) Statut consultatif spécial

Le Conseil économique et social des Nations Unies a conféré un statut consultatif spécial à l'ACSEF en juillet. À titre d'organisation non-gouvernementale (ONG) dotée d'un statut consultatif, nous avons désormais le droit d'être présentes, accréditées et entendues lorsque nous présentons des rapports parallèles aux représentants du gouvernement canadien de même que lors des conférences internationales convoquées par les Nations Unies. Nous pourrions également participer aux rencontres des organes préparatoires et aux réunions précédant les conférences internationales convoquées par l'ONU. Ce statut nous est conféré en bon temps puisque nous préparons actuellement un rapport parallèle pour le Comité des droits de la personne concernant les observations de clôture du Comité qui suggèrent de s'assurer que le Canada réagisse aux recommandations du rapport de la CCDP, particulièrement en ce qui concerne la situation des femmes autochtones qui purgent une peine sous responsabilité fédérale.

Depuis que le Conseil économique et social des Nations Unies a conféré un «statut consultatif spécial» à l'ACSEF en juillet 2006, nous avons reçu quelques invitations à assister à des rencontres et des audiences des Nations Unies. À la demande d'organisations nationales

autochtones et d'Amnistie Internationale, lors de sa visite au Canada à l'automne, nous avons fait une présentation sur le racisme pendant une rencontre avec le Rapporteur spécial de l'ONU. Nous avons également été invitées à contribuer aux délibérations à venir sur la Convention sur le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) et sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Amnistie Internationale et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) sont intéressés à continuer à travailler avec nous sur le CERD, et l'AFAC et l'AFAI (Alliance canadienne féministe pour l'action internationale) sont intéressées à collaborer à la rédaction de mémoires adressés à l'ONU concernant la CEDEF.

b) Convention contre la torture

L'année dernière, l'ACSEF a soumis un rapport parallèle au Comité des droits de l'homme des Nations Unies en lien avec leur examen des 4^e et 5^e rapports du Canada quant au dossier canadien relatif à la Convention de l'ONU contre la torture. Nous avons déjà diffusé ce mémoire et il est toujours accessible en ligne au <http://www.elizabethfry.ca/un/torture.pdf>.

Le 18 décembre 2006, suite à l'adoption du Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture (OPCAT) par 29 pays, les Nations Unies ont mis sur pied un nouveau Sous-comité international pour la prévention de la torture. Ce sous-comité se propose de visiter et surveiller tous les endroits où des personnes sont privées de leur liberté (y compris les prisons, les postes de police, les établissements psychiatriques et les centres pour les jeunes et les migrants) dans les pays qui ont ratifié le Protocole. Le sous-comité va collaborer avec des ONG comme la nôtre, des représentants du gouvernement et de la société civile, de même qu'avec le Bureau du Haut-commissaire pour les droits de la personne de Louise Arbour en vue de s'assurer de l'entière mise en oeuvre de ce nouvel instrument aux échelons national et international.

Le sous-comité international commencera ses visites et autres activités de prévention au cours de cette année. Les Nations Unies ont adopté l'OPCAT, et bon nombre de pays disposent d'un nouvel instrument international qui devrait grandement contribuer à la prévention de la torture et des mauvais traitements dans le monde entier. L'OPCAT établit un cadre d'inspections périodiques, aux échelons national et international, de tous les centres de détention – qu'il s'agisse des prisons fédérales et provinciales, des cellules de postes de police ou des centres de détention médico-légaux et d'immigration – dans le but d'identifier et de pallier les conditions qui encouragent et tolèrent des conditions comme l'utilisation et l'abus des différentes formes d'isolement, les transfèrements involontaires, etc.

Cette année, l'ACSEF a poursuivi sa collaboration avec Amnistie Internationale, l'Association pour la prévention de la torture (APT) et d'autres ONG nationales et internationales pour revendiquer la ratification de l'OPCAT. Avant son élection, Stephen Harper a écrit à Amnistie, l'APT et l'ACSEF pour signaler que son parti était bien disposé envers l'adoption de l'OPCAT. Mais son ministre des Affaires étrangères nous a avisés en septembre dernier que le gouvernement ne voyait pas la nécessité pour le Canada d'adopter l'OPCAT. Malgré le démantèlement par le gouvernement de la Commission du droit et du Programme de contestation judiciaire, le ministre MacKay a fait valoir que le gouvernement canadien ne voyait pas le besoin pour le Canada de poursuivre son plan de ratifier et d'adopter l'OPCAT parce qu'il existe actuellement un nombre suffisant de mécanismes de surveillance et de contrôle. Il nous a fourni

une liste de ces mécanismes incluant les divers organismes de surveillance et d'enquête de la police, les tribunaux, les bureaux de l'ombudsman et le bureau de l'Enquêteur correctionnel, ainsi que les organismes provinciaux des droits de la personne et la Commission canadienne des droits de la personne.

Le 13 décembre 2006, l'ACSEF et Amnistie Internationale ont été invitées à participer à une conférence de presse et une table ronde avec des membres du Parlement. Cette rencontre sur la Colline avait pour but de presser le Sous-comité des droits internationaux de la personne (SDIR), et par la suite le Parlement, d'adopter et de ratifier l'OPCAT. Nous remercions beaucoup les membres du réseau de l'ACSEF pour vos efforts en vue d'encourager vos député-es à appuyer cette étape importante.

c) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Suite à l'invitation du gouvernement à faire partie de la délégation canadienne au 11^e Congrès de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale à Bangkok, Thaïlande, du 18 au 25 avril 2005, l'ACSEF a déposé un rapport d'expert intitulé *Developing International Norms and Standards to Meet the Needs of Criminalized and Imprisoned Women (Développer des normes internationales pour répondre aux besoins des femmes criminalisées et incarcérées)*. Ce rapport est accessible en ligne au <http://www.elizabethfry.ca/pubs/agenda7.pdf>.

Dans ce rapport, nous encourageons le Congrès de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale à prendre note et étudier plus avant la myriade d'enjeux liés à l'accroissement de la population de femmes incarcérées au Canada et dans le monde entier. Nous les encourageons également à considérer ces enjeux à la lumière de son examen des normes internationales appropriées, y compris une Charte proposée des droits des prisonniers. Nous les pressons aussi d'encourager les pays membres à corriger les problèmes de plus en plus nombreux qui résultent de l'augmentation de la marginalisation, la victimisation, la criminalisation et l'incarcération des femmes et de faire rapport périodiquement, avec des données distinctes sur les femmes et les filles, dans leurs systèmes de justice pénale.

Pendant le Congrès, nous avons également fait deux présentations au Forum auxiliaire des ONG concernant notre travail en matière de droits de la personne au Canada et les progrès réalisés sur la scène internationale.

6. Activités à venir de l'ACSEF

À la lumière du nouveau plan stratégique et de l'examen structurel présentement en cours, le conseil d'administration voudra peut-être profiter de l'occasion pour réviser la structure des comités de l'ACSEF. Il y a environ sept ans, le conseil d'administration a pris la décision de consolider les comités avec ceux qui existaient déjà: exécutif, action sociale, régionalisation, enjeux de diversité, membres, AGA et bourses. De plus, les comités ont commencé à se rencontrer en plénières aux assemblées générales annuelles parce que certaines personnes souhaitaient participer à plus d'un comité et que le conseil d'administration voulait qu'en plus de faire partie d'office de tous les comités, la directrice générale et la présidente assistent à toutes les rencontres des comités. Cet examen de notre structure sera peut-être l'occasion de réexaminer notre méthode actuelle.

Quant à notre financement de base, même si nous ne prévoyons pas de coupures immédiates au financement de soutien que nous recevons de Sécurité publique et protection civile Canada, nous serions négligentes de ne pas commencer à prévoir cette éventualité. Par conséquent, nous avons examiné des options d'approches administratives qui pourraient permettre au bureau national de continuer à exister et à remplir le mandat de l'ACSEF, sans nous éloigner de notre travail essentiel en matière de réformes politiques et juridiques.

Nous sommes toujours enthousiastes quant à notre partenariat avec l'AFAC et SIS qui, par le biais de DPEA, nous permet de faire progresser le processus d'autonomisation des femmes criminalisées et incarcérées. De plus, nous comptons sur les occasions qu'offrira le Justice Fellowship d'accès à des initiatives touchant l'administration de la justice et à des projets de soutien à la défense de droits par l'intermédiaire des facultés de droit et des réseaux bénévoles, sans oublier l'occasion de former les avocat-es et les étudiant-es en droit sur les meilleures manières de représenter les femmes qui font face à la criminalisation.

Nous sommes également impatientes de déterminer les meilleures façons d'appuyer la planification régionale et nous sommes stimulées par l'intérêt accru de nos membres pour les droits de la personne au palier provincial et par les autres initiatives de défense de droits.

7. Événements et activités d'éducation du public

a) Universités et autres établissements d'enseignement

i. Enseignement

Le Manuel de droit carcéral n'est pas encore tout à fait complété mais il le sera au cours des prochains mois. En plus de cette ressource destinée aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral, nous travaillons sur quelques sections pour les femmes incarcérées dans des prisons provinciales et territoriales. Nous compléterons alors la phase finale du volet formation de DPEA en offrant des ateliers aux travailleuses des SEF, à d'autres personnes intéressées dans notre réseau et à des détenues et anciennes détenues qui voudraient se joindre à des équipes de défense de droits dans leurs régions. Nous sommes très enthousiastes quant à la poursuite de ce processus.

Au cours de la dernière session universitaire, la D^{re} Elizabeth Sheehy et moi avons donné un cours que nous avons mis sur pied et qui s'intitule *Women and the Legal Profession: Defending Battered Women Who Kill (Les femmes et la profession juridique: défense des femmes violentées qui tuent)*. Nos remerciements à celles qui ont commenté notre plan de cours et nos lectures suggérées. Les étudiantes et étudiants ont eu l'occasion de travailler sur des questions juridiques liées à quatre causes où des femmes ont été accusées de meurtre suite au décès de leurs conjoints violents. L'un d'elles est originaire de l'Asie du Sud et vit à Ottawa; deux autres sont des femmes autochtones du Manitoba et la quatrième, référée par la SEF de Prince George, est également d'origine autochtone.

Des personnes chargées de renseigner des juges et des professeurs de droit nous ont demandé des copies de notre matériel de cours. Nous espérons donc commencer à influencer les avocates et avocats qui défendent des femmes aux prises avec des circonstances semblables.

ii. Autres présentations

Liste partielle des présentations de l'année écoulée:

- ▶ 15 mai 2006 – The Crime of Punishment Forum – Cour suprême, Queensland, Australie
- ▶ 17-19 mai 2006 – Conférence: Lock ‘Them’ Up? Disability and Mental Illness Aren’t Crimes – Brisbane, Australie
- ▶ 19-21 mai 2006 – Forum Social de Brisbane, Australie
- ▶ 1^{er} juin 2006 – Criminalizing Women in Neo-liberal Times III - Making Change – Congrès des humanités et des sciences sociales – Osgoode Hall Law School, Université York, Toronto
- ▶ 10 août 2006 – Journée de la justice pour les prisonniers
- ▶ 24 août 2006 – Consultation: Preparation of Legal Resources for Battered Women on Trial – Université de la Colombie-Britannique (Droit)
- ▶ 2 octobre 2006 – Accès à la justice – Assemblée des Premières nations, Association des femmes autochtones du Canada, Grand Conseil des Cris, Canadian Friends Service Committee et Université d'Ottawa – paneliste experte lors d'un forum avec le Rapporteur spécial de l'ONU sur les peuples autochtones – Université d'Ottawa
- ▶ 3 octobre 2006 – *Not Throwing Away the Key...* Forum public – Université St. Paul’s et Conseil canadien des églises pour la justice et la criminologie
- ▶ 4 octobre 2006 – Série de conférences de Shirley Greenberg sur les droits de la personne – «Why Women are the Fastest Growing Prison Population in Canada and Internationally?» – Université d'Ottawa (Droit)
- ▶ 24 octobre 2006 – Visionnement de *Life Inside Out* avec Lisa Neve – Ryerson
- ▶ 25 octobre 2006 – Forum sur la justice sociale – Université d'Ottawa (Droit)
- ▶ 26 octobre 2006 – Human Rights in Prisons – Université Carleton (Droit)
- ▶ 14 novembre 2006 – Implications of Current Law & Order Agenda - Books to Prisoners (Bibliothèque publique d'Ottawa)
- ▶ 16 novembre 2006 – Legal Framework Applicable to Prisons – Université d'Ottawa (Droit)

- ▶ 17 novembre 2006 – Prison and Poverty – Université Queen’s (Études de la condition féminine et Sociologie)
- ▶ 19 novembre 2006 – Dossier du Canada sur la protection des droits humains des femmes et derniers développements du projet DPEA – International Association of Women in Prison Network (Téléconférence Internet)
- ▶ 21 novembre 2006 – From Victimization to Criminalization – Université Carleton (Sociologie/Droit)
- ▶ 28 novembre 2006 – NGO Involvement in Justice Issues – Ministère de la Justice – Délégation du Bangladesh – Ottawa
- ▶ 29 novembre 2006 – projets de loi C-10 et C-27 – Enjeux pour le système de justice – Direction des politiques du SPPCC – Ottawa
- ▶ 29 novembre 2006 – Why Women Are the Fastest Growing Prison Population – rencontres historiques – Ottawa (étudiantes et étudiants de niveau secondaire de tout le Canada)
- ▶ 29 novembre 2006 – Transcarceration of Prisoners with Mental Health Labels – Université d'Ottawa (Criminologie)
- ▶ 13 décembre 2006 – Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture – présentation devant des membres du parlement par Alex Neve, Abdullah Amalki et Kim Pate – Édifice du Centre – Ottawa
- ▶ 15 décembre 2006 – The Law and You – Ottawa – Glebe Collegiate Institute
- ▶ 11 janvier 2007 – Poverty Law - Université du Manitoba (Droit)
- ▶ 18 janvier 2007 – Human Rights and Women’s Prisons – Université Carleton (Droit)
- ▶ 1^{er} février 2007 – Rencontre avec une délégation d'Éthiopie: Rôle des ONG dans les réformes politiques et juridiques
- ▶ 3 février 2007 – Levée de fonds pour la santé mentale et rencontre avec le nouveau chef de la police de Saskatoon, Saskatchewan
- ▶ 5 février 2007 – Why Women are the Fastest Growing Prison Population – Université de Saskatchewan (Droit)
- ▶ 5 février 2007 – Assemblée publique: ‘If Prison is the Answer, Then What was the Question, and Who Answered It?’ – Collège St. Thomas More, Université de Saskatchewan
- ▶ 11 février 2007 – Prison Film Festival – Prison Justice Action Committee – Université de Toronto

- ▶ 12 février 2007 – Criminology Versus Reality: Uncovering the Myths of C-10 and C-27 – Université d'Ottawa (Criminologie)
- ▶ 13 février 2007 – International Women in Prison Network – Droits de la personne en Action
- ▶ 7 mars 2007 – Prison Community and the Deprivation of Liberty – Université d'Ottawa (Criminologie)
- ▶ 9 mars 2007 – Women in and from Prison – Alliance canadienne féministe pour l'action internationale
- ▶ 20 mars 2007 – Sentencing and Conditions of Confinement – Université Carleton (Droit)
- ▶ 25 mars 2007 – Access to Justice Issues Due to the Termination of the Court Challenges Program – Université d'Ottawa (Droit)
- ▶ 29 mars 2007 – projet de loi C-22: Raising the Age of Consent – Université d'Ottawa (Droit)
- ▶ 12 avril 2007 – Carrières pour les membres qui n'exercent pas leur profession après l'école de droit
- ▶ 4 mai 2007 – Rebelles pour une cause – Saskatoon
- ▶ 11 mai 2007 – 'Defending Battered Women' – SEF Kamloops Community Allies Conference – Kamloops, C.-B.

b) Nouveaux réseaux et comités consultatifs permanents

i. Réseau de défense des droits des pauvres au Canada

Du 23 au 25 novembre 2006, j'ai offert conseils et recommandations d'actions lors de rencontres de planification d'un nouveau réseau qui faciliterait l'organisation d'activités de défense des droits des pauvres dans l'ensemble du Canada. Des représentants de tout le pays ont élaboré des stratégies sur les meilleures manières d'aider les pauvres à survivre au déluge actuel de réformes législatives et politiques régressives, de même que sur les meilleurs moyens de défier de telles mesures. Des sous-groupes travaillent sur divers volets de cette initiative et je vais continuer de participer au développement de messages et autres outils médias. Pour plus d'information, vous pouvez visiter le <http://planc.povnet.org/>

ii. Comité consultatif de mentorat des Grands Frères et Grandes Soeurs

Le 5 décembre 2006, j'ai assisté à une réunion du Comité consultatif de mentorat des Grands Frères et Grandes Soeurs. Elles et ils ont mis ce projet en marche après de nombreuses années de travail de la part d'organisations locales, régionales et nationales visant à encourager ce genre de groupe à élargir leur offre de formation en vue de s'assurer que leurs bénévoles sont sensibilisés aux enjeux particuliers qu'affrontent les enfants de parents criminalisés et incarcérés.

Nous les encourageons à utiliser une approche globale de réduction des méfaits dans la formation de tous les adultes qui sont jumelés avec des enfants afin de les sensibiliser à certains des problèmes que rencontrent leurs petits frères et petites soeurs dont un ou les deux parents sont incarcérés. Cette approche permet d'augmenter sensiblement le niveau de conscience de l'ensemble des participants au programme, tout en évitant de stigmatiser les enfants en les identifiant, les ciblant et/ou les isolant dans un programme distinct.

Des membres de l'ACSEF collaborent déjà avec des groupes de Grandes Soeurs dans leurs régions pour aider à fournir un soutien additionnel aux détenues et ex-détenues qui désirent obtenir de l'aide pour leurs enfants.

iii. Comité consultatif McKinnon

Le Comité a tenu une rencontre le 11 décembre 2006 et nous continuons à contribuer en fournissant des documents concernant l'importance de la protection des droits de la personne des personnes incarcérées et du personnel dans les établissements provinciaux et locaux.

iv. Legal Aid Ontario Prison Law Advisory Committee (Comité consultatif en droit carcéral d'Aide juridique Ontario)

Le Comité a tenu une rencontre le 13 décembre 2006. Les membres ont manifesté beaucoup d'intérêt pour notre mémoire aux Nations Unies concernant le rôle essentiel de mécanismes de reddition de comptes pour les services correctionnels et espèrent voir plus de causes types portées devant les tribunaux.

c) Médias

Nous recevons à chaque mois entre 15 et 20 demandes de renseignements de la part des médias et 2 ou 3 demandes d'entrevues. Nous sommes également fréquemment consultées par des producteurs, comme pour la récente série du Réseau de télévision des peuples autochtones sur la justice sociale et plusieurs émissions de 5th Estate, pour discuter d'idées de scénarios et de sujets de documentaires.

Perspectives d'avenir

À l'aube de ce nouvel exercice financier, nous conservons espoir et optimisme face aux perspectives et occasions que nous réserve l'avenir. Notre partenariat Droits de la personne en Action avec l'Association des femmes autochtones du Canada et Strength in Sisterhood nous offre un fantastique potentiel d'innovation et d'interaction avec nos représentantes régionales, les travailleuses carcérales de première ligne, les femmes incarcérées et les partenaires avec qui nous formons coalition.

Nos interventions dans les causes de détenues individuelles et dans de nombreux recours importants liés aux principes de justice et d'équité devant les tribunaux, ainsi que les enquêtes menées sur des décès survenus en détention, ont été autant d'occasions de faire progresser les intérêts des femmes et des filles marginalisées, criminalisées et incarcérées. Avec les ressources additionnelles que constituent les documents spécialement conçus pour les provinces qui ont été

distribués pendant cette assemblée générale annuelle, nous espérons aider nos membres à mieux intervenir dans les causes des femmes avec qui elles travaillent présentement.

Encore une fois, nous remercions l'ensemble de nos membres qui oeuvrent avec diligence dans des communautés de tout le pays pour s'assurer que l'ACSEF continue à répondre aux besoins des femmes et des filles avec et au nom de qui nous travaillons.

Rapport de la présidente

Le 26 mai 2007

Présenté par

Ailsa M. Watkinson, Ph.D.

Nos remerciements à la Société Elizabeth Fry du Québec, et tout particulièrement à Ruth, pour avoir accueilli l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry! Nous savons ce que cela comporte de préparatifs et nous apprécions sincèrement tout ce que vous avez fait pour rendre notre séjour à Montréal mémorable.

C'est avec cette AGA que prend fin mon mandat de présidente de l'ACSEF, poste que j'ai occupé durant cinq ans. Au cours de cette période, je suis devenue une ardente partisane de notre position abolitionniste. Il me semble tout à fait injuste de voir notre système carcéral se développer alors que nous connaissons très bien les incroyables dommages que ce système nous inflige, à nous toutes et tous. Dans son livre *Surveiller et punir: Naissance de la prison*, Michel Foucault explique en détail que, malgré le flot de documentation qui circule depuis plus de 200 ans illustrant l'échec du système carcéral, ce système continue pourtant à échouer, à exister et à prendre de l'expansion.¹

Les prisons, dans les mots de Foucault, ne diminuent pas le taux de criminalité, «on peut bien les étendre, les multiplier et les transformer, la quantité de criminels reste stable ou, pis encore, augmente.»² Foucault parle des débats au Parlement de France vers la fin des années 1700, lorsque des réformateurs contestaient vigoureusement l'idée des prisons parce que:

[le système carcéral] est incapable de répondre à la spécificité des crimes. Parce qu'il est inutile à la société, nuisible même: il est coûteux, il entretient les condamnés dans l'oisiveté, il multiplie leurs vices l'accomplissement d'une telle peine est difficile à contrôler et [on] risque d'exposer les détenus à l'arbitraire de leurs gardiens. Parce que le métier de priver un homme (sic) de sa liberté et de le surveiller en prison est un exercice de tyrannie.³

¹ Michel Foucault, *Surveiller et punir: Naissance de la Prison*. (Gallimard, 1975).

² Ibid. Pour des preuves de leur expansion continue, voir: *RPP 2006-2007: Évaluation de la population de délinquants sous responsabilité fédérale: profil et prévisions*, 2005, Recherche SCC, octobre 2005. Selon les statistiques du SCC, les femmes constituent la population carcérale qui se développe le plus rapidement au Canada. Depuis 1997, la population de femmes dans les prisons fédérales a augmenté de 6 %, tandis que celle des hommes décroissait de 12 %. Les statistiques concernant les Autochtones diffèrent toutefois considérablement durant la même période. La population carcérale d'hommes autochtones a augmenté de 11 % et celle des femmes autochtones de 85 %.

³ Ibid., p. 135, tiré des Archives parlementaires, t. XXVI, 712, qui semblent représenter des discussions ayant eu lieu en juin 1791.

Foucault enchaîne sa critique historique des prisons et des punitions en citant un document de 1842 dans lequel l'auteur se plaint du fait qu'en dépit d'une large gamme de moyens de répression dont l'échafaud, le carcan, trois navires de bagnards, et plus de 5 000 places en détention, «le nombre des crimes ne diminue pas; ... le nombre des récidives augmente plutôt qu'il ne décroît». ⁴ Foucault poursuit son énoncé sur l'échec du système carcéral en s'inspirant de documents rapportant les débats qui ont eu lieu en France au milieu des années 1800. Ces arguments ne sont que trop familiers: la détention provoque la récidive,⁵ les prisons fabriquent des «délinquants». À ce sujet, il écrit: «La prison fabrique aussi des délinquants en imposant aux détenus des contraintes violentes; elle est destinée à appliquer les lois, et à en enseigner le respect; or tout son fonctionnement se déroule sur le mode de l'abus de pouvoir.»⁶

Ensuite, une fois libérés – les anciens détenus sont condamnés à la récidive «parce qu'ils sont sous la surveillance de la police; parce qu'ils sont assignés à une résidence ou interdits de séjour; . . . La rupture de ban, l'impossibilité de trouver du travail, le vagabondage sont les facteurs les plus fréquents de la récidive.»⁷ Et bien sûr, les prisons provoquent la rupture des familles et des relations.⁸

Malgré l'échec très bien documenté du système carcéral au cours des 200 dernières années, il continue encore et toujours à échouer. Foucault donne une liste des réformes nécessaires pour améliorer le système carcéral – les mêmes réformes qui sont sur la liste depuis bien plus que 200 ans.⁹ Les prisons échouent également à s'auto-évaluer, elles ne rendent pas de comptes, et les manquements du système ne sont pas sanctionnés. Foucault note que:

D'une façon bien étrange, l'histoire de l'emprisonnement n'obéit pas à une chronologie au long de laquelle on verrait se succéder sagement: la mise en place d'une pénalité de détention, puis l'enregistrement de son échec; puis la lente montée des projets de réforme, qui aboutiraient à la définition plus ou moins cohérente de technique pénitentiaire; puis la mise en oeuvre de ce projet; enfin le constat de ses succès ou de son échec.¹⁰

⁴ Ibid., p. 309.

⁵ Ibid., p. 309

⁶ Ibid., p. 310. Vingt ans plus tard, Madame la juge Arbour répétait la même chose dans le cadre de l'enquête sur les incidents à la Prison pour femmes. Voir *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la prison pour femmes de Kingston*, (Ottawa, Travaux publics et services gouvernementaux Canada, 1996).

⁷ Ibid., p. 311

⁸ Ibid., p. 312

⁹ Ibid., pp. 314-315

¹⁰ Ibid., p. 308

Faut-il s'étonner de notre empressement à accepter si facilement l'échec des prisons? Foucault répond partiellement à cette question en disant que les prisons sont devenues inévitables – quelque chose que nous prenons simplement pour acquis sans nous questionner parce que, pour tout le monde, elles ont toujours été là.

Mais la situation est désespérée. Selon les propres statistiques du Service correctionnel du Canada, les femmes constituent la population carcérale qui se développe le plus rapidement au Canada. Depuis 1997, la population féminine incarcérée au fédéral a augmenté de 6 %, tandis que la population masculine a décliné de 12 %. Les statistiques concernant les Autochtones diffèrent toutefois considérablement. Durant la même période, la population d'hommes autochtones incarcérés au fédéral a augmenté de 11 % pendant que celle des femmes augmentait de 85 %.¹¹

L'échec du système carcéral, sans parler de son maintien et son expansion, nous ont incitées à chercher d'autres moyens de travailler avec les femmes criminalisées. Un des volets dans lequel je suis engagée depuis mes débuts touche la révision de nos droits de la personne: l'examen systémique par la Commission canadienne des droits de la personne de la discrimination que vivent les femmes dans un système extrêmement défectueux conçu par et pour les hommes.

Droits de la personne en Action (DPEA)

En 2004, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) publiait son rapport, *Protégeons leurs droits*,¹² dans lequel elle conclut que les Services correctionnels du Canada (SCC) font subir aux détenues une discrimination fondée sur le sexe, la race et la déficience. Par exemple, la CCDP a constaté que les outils d'évaluation des risques pour le classement de sécurité et l'accès aux programmes jugés nécessaires à la réhabilitation des détenues sont discriminatoires envers les femmes en raison de divers motifs comprenant le sexe, la déficience, la religion et l'ethnicité. Leurs recommandations au SCC suggèrent, entre autres, une révision des outils d'évaluation, un arbitrage indépendant pour les décisions concernant l'utilisation de l'isolement, plus d'options à sécurité minimale, plus de programmes et d'occasions de formation en emploi qui reconnaissent les besoins spécifiques des femmes, plus

¹¹ *L'évolution de la population carcérale fédérale, Profils et prévisions*, 2005, Recherche du SCC, octobre 2005.

¹² Commission canadienne des droits de la personne, *Protégeons leurs droits: Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral* (Ottawa, 2004).

d'options de mise en liberté, une collaboration plus étroite avec les communautés autochtones en vue de mieux faciliter la mise en liberté des femmes dans leurs communautés, une évaluation de sa propre structure organisationnelle pour déterminer si elle lui permet de se conformer de façon optimale aux normes régissant les droits de la personne et l'établissement d'un organisme indépendant de réparation externe pour les détenues.¹³

Plutôt que d'attendre que le SCC s'attaque à ces défis (rien de concret n'a encore été amorcé), nous avons créé notre propre initiative en partenariat avec l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) et Strength in Sisterhood (SIS). Un des objectifs de l'initiative 'Droits de la personne en Action' consiste à offrir aux femmes en prison et aux anciennes détenues des connaissances sur leurs droits et les moyens d'y accéder. Il n'est pas étonnant que dans nos documents, nous citons Madame la juge Arbour lorsqu'elle déclarait que:

On doit résister à la tentation de banaliser la violation des droits des détenus soit en la considérant comme étant insignifiante soit parce que ce sont les droits de personnes qui ne méritent pas mieux. Lorsqu'un droit est accordé en vertu de la loi, son respect est tout aussi important en dépit du fait qu'il s'applique à un détenu.¹⁴

Nous avons donc entrepris un ambitieux projet qui nous amène à offrir aux femmes formations et ressources dans les établissements pour femmes de tout le Canada. Ce projet, selon moi, est conforme au modèle d'éducation des adultes imaginé par Paulo Friere dans son traité *Pédagogie des opprimés*.¹⁵ DPEA a été conçu à partir d'expériences vécues par des femmes;¹⁶ il vise à transformer la situation actuelle des femmes en prison par l'intermédiaire d'une action et d'une pratique éclairées.

Pendant la fin de semaine des 28 et 29 avril, j'ai participé à la session de travail DPEA au Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Nous avons tenu une

¹³ Voir aussi, Debra Parkes et Kim Pate, «Time for Accountability: Effective Oversight for Women's Prison» (avril 2006), Revue canadienne de criminologie et de justice pénale. 251.

¹⁴ Madame la juge Arbour, *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la prison pour femmes de Kingston*, (Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1996).

¹⁵ Friere, Paulo, *Pédagogie des opprimés*, (Paris, Maspero, 1974).

¹⁶ Mes propres notes prises au cours d'une de nos rencontres (12 juin 05) avec SIS illustrent beaucoup d'enjeux qu'elles perçoivent comme prioritaires et que nous avons tenté d'incorporer. Mes notes font état de besoins comme: changements structurels pour favoriser la mise en liberté des femmes, empowerment des femmes à l'intérieur selon les principes de l'éducation des adultes, élaboration d'un processus de défense de droits, accélération de la planification avant, pendant et après la libération, soutien entre pairs à l'intérieur et à l'extérieur, cueillette de données, logements de transition, établissement d'un mécanisme de réparation - surveillance fiable/processus de contestation judiciaire.

session de deux jours avec 17 détenues et 25 représentantes de l'ACSEF, l'AFAC et SIS de la région de Nekaneet et des Prairies. Après Maple Creek, nous avons ensuite offert l'atelier à l'Établissement d'Edmonton pour femmes (ÉEF) au cours de la même semaine. Entre 75 et 80 détenues faisant partie de la population générale et 20 femmes vivant dans les unités à sécurité maximale et d'isolement de l'ÉEF y ont participé. Beverley Jacobs, présidente de l'AFAC, Judy Hughes, présidente de la Saskatchewan Aboriginal Women's Circle Corporation et Christine Lamont, de Strength in Sisterhood ont partagé avec nous cette incroyable et exaltante expérience.

Comme je l'ai déjà mentionné, un des résultats les plus satisfaisants de toute notre initiative sur les droits de la personne a été la création de liens entre des groupes qui, dans certains cas, ne s'identifiaient pas comme ayant des objectifs communs avec notre association. Ce processus nous a servi à renforcer nos liens avec des organisations autochtones, des femmes qui vivent ou ont vécu en prison, divers groupes de femmes, des représentantes de personnes vivant avec des incapacités et d'autres organisations revendiquant la justice sociale. DPEA est loin d'être terminé. D'autres projets sont en voie de réalisation et il reste d'autres idées à concrétiser.

Notons également que l'AFAC et l'ACSEF ont été invitées à participer à une conférence internationale à Darwin en juin pour parler du projet DPEA et offrir des ateliers destinés à aider d'autres groupes à développer des initiatives similaires au niveau international. De plus, le 21 octobre, Kim et moi avons été invitées à prononcer une allocution lors de l'assemblée générale annuelle de la John Howard Society du Canada à Ottawa pour parler de notre utilisation de documents et processus relatifs aux droits de la personne pour promouvoir l'égalité réelle des détenues.

L'ordre public

Au cours de la dernière année, l'ACSEF a fait deux présentations au Comité permanent sur la justice et les droits de la personne concernant les projets de loi C-10 et C-9. Kim Pate, Debra Parkes (C-10) et Lucie Joncas et l'AFAC (C-9) ont présenté nos mémoires au Comité. J'espère que vous avez toutes eu l'occasion de les consulter car ce sont d'excellents mémoires.

Lors de notre AGA du printemps dernier, nous avons prévu de continuer à riposter au programme prônant l'ordre public. En Saskatchewan, avons organisé une rencontre ouverte pour discuter des changements proposés au Code criminel. L'événement a eu lieu

en février. En plus de notre directrice générale, Kim Pate, qui a fait une présentation en notre nom, beaucoup d'autres porte-parole ont participé à cette rencontre, notamment des membres de la coalition anti-pauvreté, des spécialistes en droit et en sociologie, des autochtones et des avocats de l'aide juridique et de la défense.

Rencontres gouvernementales

Le 12 octobre 2006, Kim Pate et moi avons assisté à une consultation nationale avec les intervenants et le panel d'experts qui examine les améliorations des services correctionnels pour femmes. La rencontre avait pour but de discuter avec le panel de nos commentaires quant aux progrès, s'il y en a, réalisés par le SCC depuis le rapport Arbour de 1996. Le comité d'experts s'est formé suite à une recommandation de l'Enquêteur correctionnel et était composé de Contance Glube (juge à la retraite de la Nouvelle-Écosse), Michele Audette (Premières nations du Québec et du Labrador), Sheila Henriksen (ancienne membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles) et Ben Stobbe (directeur exécutif des établissements de détention pour adultes en Colombie-Britannique). Leur rapport final a été publié et contient quelques suggestions qui pourraient peut-être présenter un certain intérêt mais dans l'ensemble, il n'offre que peu de propositions de véritables transformations.¹⁷

Le 20 octobre, Kim Pate, Caroleen Wright, Yvonne Wesley et moi avons rencontré Mario Dion, le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Nous avons abordé des questions qui nous tiennent à coeur. Nous avons discuté de la lettre que nous avons envoyée, il y a deux ans, à la CNLC au sujet de la nomination de Dave Scott, un ancien chef de la police de Saskatoon, à la CNLC. Dans cette lettre, nous émettions des réserves quant au fait qu'un individu ayant les antécédents de Dave Scott occupe un poste au sein de la Commission. Nous avons fait part de nos inquiétudes face au nombre d'anciens agents de police affectés à la CNLC; un phénomène qui vient encore de se répéter la semaine dernière. Nous avons également échangé sur les changements du milieu de vie dans les prisons pour femmes au Canada et sur les délais occasionnés par le SCC dans le cas d'une femme en attente de sa libération conditionnelle. M. Dion nous a informées que 28 % des détenues ne présentent pas de demande de libération conditionnelle lorsqu'elles y sont admissibles.

Au début de mai, le SCC a tenu une rencontre pour développer des stratégies anti-intimidation dans les prisons. Nous avons

¹⁷ Voir «Les services correctionnels pour femmes: sur la voie de l'avenir», au http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/wos29/wos29_f.shtml#_ftn1

énormément de doutes quant à leur compréhension et leur interprétation de ce genre d'événements. Kim Pate a été invitée à participer mais, lorsque nous avons demandé plus d'un siège à la table de discussions pour que je puisse assister à la rencontre, nous avons été avisées que d'autres représentantes d'E Fry seraient présentes. Nous n'avons pas été consultées à ce sujet et nous considérons cette procédure contraire à notre protocole tel que défini en 1996:

L'ACSEF est le principal intermédiaire avec les fonctionnaires du gouvernement au niveau national, toutefois, tous les niveaux peuvent communiquer avec les fonctionnaires au besoin. Tous les niveaux devraient se tenir informés lorsque des contacts ont lieu. [TRADUCTION]¹⁸

Nous discuterons de ce sujet au cours de cette AGA puisqu'il fait partie de notre processus d'examen structurel.

Le ministre de la Sécurité publique a annoncé la création d'un comité d'examen indépendant chargé d'examiner les opérations du SCC. Leur mandat consiste en partie à fournir des conseils au ministre sur les «recommandations du rapport *Les services correctionnels pour femmes: sur la voie de l'avenir* (mentionné plus haut). De plus, le comité devrait rendre compte de la capacité du SCC de corriger ses manquements aux conditions de la libération conditionnelle, et aux griefs non fondés et aux griefs vexatoires présentés par les délinquants (sic).»¹⁹ Le comité a invité l'ACSEF à présenter un mémoire. Les mémoires doivent être déposés avant le 4 juin 2007 et nous ne connaissons pas encore la date des rencontres en personne.

Examen structurel

Au cours des deux dernières années, nous avons investi beaucoup de notre temps, notre énergie et nos ressources pour examiner et réviser notre plan stratégique et notre structure. Pendant cette AGA, nous espérons compléter ces deux initiatives qui guideront notre travail de défense de droits dans les années à venir. Merci à vous toutes pour votre dévouement et l'attention accordée à ces questions.

Merci beaucoup!

J'ai été honorée de vous représenter à titre de présidente de l'ACSEF durant les cinq dernières années. Je mentirais en qualifiant

¹⁸ Regionalization Review Report adopté par l'ACSEF en 1996, p. 7.

¹⁹ Voir Comité d'examen du Service correctionnel du Canada, Mandat, au <http://publicsafety.gc.ca/media/nr/2007/nr20040420-1-fr.asp>

mon expérience de «partie de plaisir». Ça n'est pas le cas. Mais ce fut certainement souvent inspirant, et parfois déstabilisant. Ma compréhension des problèmes que connaissent trop bien les femmes criminalisées s'est considérablement approfondie. J'ai beaucoup appris dans le processus de création de capacités entrepris dans le cadre de notre travail de défense de droits. Et ma collaboration avec Kim Pate, notre directrice générale, a été parsemée de joies et de défis. J'adore sa manière de penser! Même si son dynamisme m'épuise parfois, ma présidence fut une période inoubliable dont je chérirai à jamais le souvenir.

Depuis septembre 2006, Kim est professeure invitée et a reçu la bourse de leadership communautaire en justice de la Fondation du droit de l'Ontario. Ce prestigieux honneur vient s'ajouter à son impressionnant et convainquant dossier public. Dans le cadre de ses responsabilités envers la bourse de leadership et l'Université d'Ottawa, elle a incorporé à son travail de recherche la création d'un Manuel de droit carcéral destiné aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral (une ressource qui pourra également être adaptée aux besoins des femmes purgeant une peine de ressort provincial). Cette initiative est au coeur du projet Droits de la personne en Action. Je veux aussi féliciter Kim pour avoir complété la scolarité d'une maîtrise en Science de la Santé mentale dans le contexte judiciaire, qui sera suivie d'un doctorat (Services de santé et droit).

Et à vous toutes, je rends hommage à votre dévouement, votre engagement, votre inspiration, votre aide, vos encouragements, votre diligence, vos critiques et votre appui. Je peux vous dire que ce fut un voyage débordant d'enseignements et d'émotions!

Respectueusement présenté par:
Ailsa M. Watkinson, présidente, ACSEF 2006-07.

Rapport de la trésorière

Exercice: 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007

C'est avec plaisir que l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) peut annoncer à ses membres que notre situation budgétaire demeure positive et stable. Nous planifions toutefois sagement pour l'avenir, au cas où notre situation changerait au cours des prochaines années.

Encore une fois, en ces temps de contraintes économiques, sociales et personnelles, nous sommes fières d'avoir pu assurer une bonne représentation des membres de l'ACSEF par l'intermédiaire de notre bureau national. Nous sommes heureuses que des contraintes budgétaires n'aient pas entravé nos efforts au nom des femmes victimisées, marginalisées, criminalisées et incarcérées avec et pour qui nous existons. Cette année, en plus de la bourse communautaire en justice de la Fondation du droit de l'Ontario, notre directrice générale a continué à récolter des ressources pour compenser les dépenses en maintenant le niveau des honoraires et des contrats qu'elle gagne par son travail personnel et dont elle verse les recettes à l'ACSEF.

Nous sommes confiantes de pouvoir continuer à remplir le mandat de l'ACSEF. Un état détaillé de nos dépenses est disponible dans notre état financier vérifié. L'ACSEF a respecté tous ses engagements financiers et fonctionné en conformité avec la direction du conseil d'administration durant toute l'année dernière. Nos remerciements à toutes les membres pour vos efforts continus en vue de préserver la stabilité financière de l'ACSEF.

Cathie Penny

Trésorière

Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry